

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2014272-0001 du 29 septembre 2014

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur départemental
des territoires et de la mer

Pour le Directeur départemental
des territoires et de la mer
le Chef du service de l'eau et des risques



Xavier AERTS

Bassin versant de la Têt Moyenne

Communes de Corneilla-la-Rivière – Pézilla-la-Rivière –
Villeneuve-la-Rivière – Baho – Saint-Estève

Commune de Corneilla-la-Rivière

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Rapport de présentation Annexes – Fiches témoignages Déclarations de dégâts

Mars 2014



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

058
001

COMMUNE:	CORNEILLA-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	la TÊT	canaux d'irrigation	ravin de Campeis

Adresse:	51, rue Neuve Mme. Lucienne Ribes		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	+0.53 /1	1 = sol à l'intérieur de la maison...la maison est à moins deux marches, soit -0.28 / à la rue.
"	+0.25 /2	2 = seuil extérieur maison "Dans le quartier, je suis une des plus anciennes qui vit encore et qui a vu l'inondation de 1940...je suis née en 1915... On est venu habiter ici en 1934... Le maximum de l'inondation , c'était vers 15 - 16 heures... C'était un jeudi, heureusement les enfants n'étaient pas à l'école, car il y aurait eu panique... Vers 20 heures, un mur d'un jardin, un mur de séparation s'est effondré, ça nous a soulagé... L'eau est arrivée par derrière, par la cour...presque on aurait cru qu'elle traversait les murs...Ici, c'était une grange...on habitait au milieu de la rue, vers le n°29 il y avait près d'un mètre d'eau...On avait enlevé les chevaux, on avait aussi un cochon dans la basse cour...en bas de la rue les petits tonneaux étaient tous renversés..." Mes beaux-parents habitaient dans la rue du Moulin à Huile, ils n'ont pas eu d'eau

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

058
002

COMMUNE:	CORNEILLA-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	la TÊT	canaux d'irrigation	ravin de Campeis

Adresse:	29, rue Neuve Mme. Lucienne Ribes		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	≈ +1.00 /1	<p>1 = intérieur de la maison</p> <p>"En 1940, on avait enlevé les chevaux...on avait un cochon dans la basse-cour, ma mère l'avait attrapé par l'oreille pour le sauver et le mettre à l'abri...il nageait... Vers 20 heures, un mur d'un jardin s'est effondré, ça nous a soulagé... Ici...l'eau est descendue dans la soirée... L'eau s'avance souvent vers l'école... Ici, ça s'appelle rue Neuve alors qu'elle est très ancienne, mais elle a été construite après le centre du vieux village... Le tour de l'église était habité par les nobles, on peut dire les seigneurs du village...là bas, il n'y a pas eu d'eau..."</p> <p>"Les poules que nous avions étaient montées sur le perchoir, elles tombaient et se noyaient... Je me souviens, il y avait un chevrier dans la rue Saint-Jean, M. Bort, il a dû monter ses brebis au premier étage" ...</p>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

058
004

COMMUNE:	CORNEILLA-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	la TÊT	canaux d'irrigation	ravin de Campeis

Adresse:	14, rue Saint-Jean ancienne grange de M. Bort - le chevrier Mme. Debiesse - fille de M. Bort - habite 12, rue Saint-Jean		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	≈ +1.50 /1	1 = le sol de la grange - correspond plus ou moins au sol de la chaussée actuelle, légèrement en contrebas. "Le cheval avait juste la tête qui sortait hors de l'eau... Mon père a monté toutes les brebis à l'étage"...

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

058
005

COMMUNE:	CORNEILLA-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	la TÊT	canaux d'irrigation	ravin de Campeis

Adresse:	20, rue Saint-Jean Mme. Emile Lambert		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	+1.20 /1	1 = TN dans le jardin au pied de la fenêtre
"	+1.14 /2	2 = chaussée au pied de la fenêtre coté rue Saint-Jean
		"Je suis un des rares témoins oculaires de 1940... L'eau rentrait dans la maison, elle passait par les fenêtres... Devant la maison, dans la rue on aurait cru un grand lac"...

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

058
007

COMMUNE:	CORNEILLA-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	la TÊT	canaux d'irrigation	ravin de Campeis

Adresse:	4, rue Força Real M. Clottes		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	≈ +0.30 à 0.40 /1	1 = seuil maison
tampe	+0.40 /2 +0.20 /3	2 = seuil garage 3 = chaussée de la route
		"L'eau nous descend de la garrigue...elle vient de Força Real... (cf. photographie en page de garde). En 1940, il y en avait de partout"...
		Avant, il y avait des vignes en contrebas...elles avalaient de l'eau...en construisant, tout s'est concentré... Maintenant, l'eau vient ici, alors qu'avant ça s'éparpillait... quand il pleut tout est inondé"...

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
002

COMMUNE:	PEZILLA-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	(la TÊT)	la BERNE	les ravins des Planes d'Amount

Adresse:	Mas Conte RD1 de Pézilla la Rivière à Estagel Mme. Guerre		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	<p>≈+0.90 /1</p> <p>≈+1.00 /2</p>	<p>1 = seuil de l'écurie</p> <p>2 = sol intérieur de l'écurie</p> <p>"Ce n'est pas la Têt qui inonde, ici elle n'inonde jamais... En 1940 ce n'est pas la Berne qui a inondé, mais ça venait de par en haut...des Planes d'Amount...l'eau qui inonde ici vient du Pla..."</p> <p>En 1940, on avait monté les chevaux de l'écurie à l'étage" ...</p> <p>"Lorsque la Berne inonde elle ne vient pas dans le Mas Conte... elle déborde sur la route RD1,...la route est plus basse ... elle inonde Pézilla du coté de la poste"...</p> <p>"Plusieurs fois on a été inondés, mais c'est toujours l'eau qui vient del Pla"...</p>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

228
001

COMMUNE:	VILLENEUVE-LA-RIVIERE		
COURS D'EAU:	la TÊT	les canaux d'irrigation	la BERNE
	le ravin de la Padrère		Le ravin des Gourgues l'Agulla de la Pançonada

Adresse:	muret rue du moulin en face n°8, rue du Moulin M. Vergès		
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940		"le muret était totalement recouvert par l'eau de la Têt"...

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

012
008

COMMUNE:	BAHO			
COURS D'EAU:	(la TÊT)	Agulla de la Pançonada	canal de Vernet à Pia	ruisseaux

Adresse:	6, route nationale maison M. et Mme. Gabriel Meitg			
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000	



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	+0.15 /1	<p>1 = première marche devant la maison d'habitation "l'eau passait sur la route, elle arrivait tout juste à la première marche...ça passait sur la route comme un petit ruisseau, c'était de l'eau claire...c'était l'eau des garrigues..."</p> <p>Là où tout était inondé par la rivière - la Têt - l'eau était de couleur café au lait"...</p> <p>"Le Maire Antoine Garrigue a fait construire après la guerre "le Manadeil"...C'est le Manadeil qui a sauvé l'Agouille del Pla et Baho"...</p> <p>Certains habitants de Baho et en particulier les Anciens, nomment "l'Agulla de la Pançonada" "le Manadeil"..."</p> <p>"Tout le secteur, longeant, surtout le coté gauche de la RD616 en allant vers Baho, on peut dire qu'autrefois avant qu'il n'y ait le Manadeil, ça nageait, il y avait des crapauds et l'eau arrivait vers Baho"..."</p>

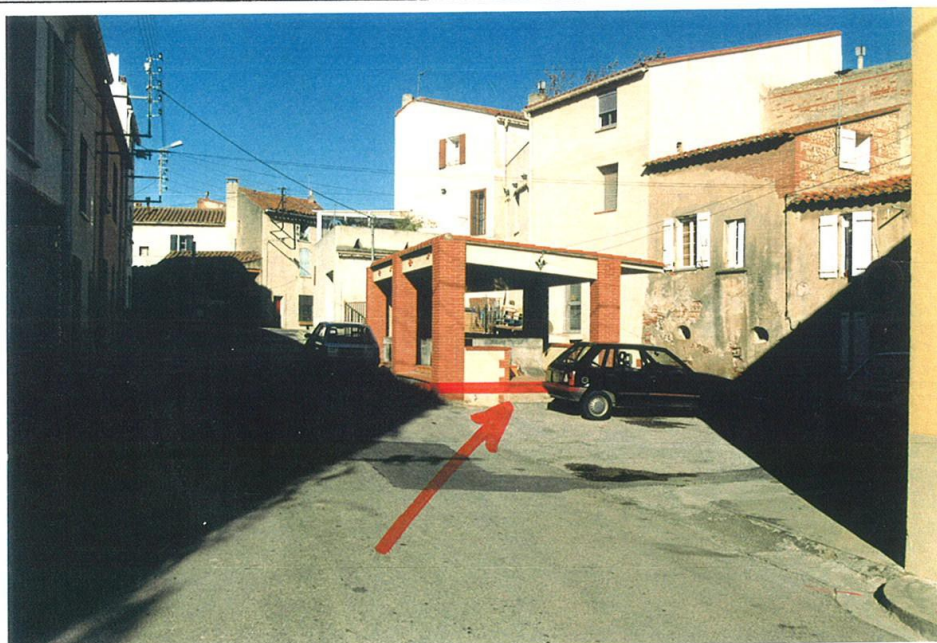
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

012
009

COMMUNE:	BAHO			
COURS D'EAU:	la TÊT	Agulla de la Pançonada	canal de Vernet à Pia	ruisseaux

Adresse:	lavoir rue du Moulin Saint-Anne M. et Mme. Gabriel Meitg			
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000	



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
17 octobre 1940	+0.35 /1	<p>l = TN sol au pied des marches "l'eau arrivait à la seconde marche du lavoir"...</p> <p>"Baho vient de Basso: "basses eaux", car on est sur des sources, il y en a partout et elles coulent toujours, ce sont des puits artésiens... Dans la rue des Eaux-vives il y a une source, auparavant c'était notre terrain, l'été l'eau est fraîche et l'hiver elle est un peu chaude, on allait y faire des cargolades, l'eau ne débordait pas... dans tout ce secteur il y avait du cresson... Cette source s'appelle "del Pourquoi", ce n'est pas un "gardien de porc", comme certains le croient mais un "homme qui mesure, celui qui bornait les propriétés", autrefois on ne disait pas un "are" mais la "pourque"...</p> <p>Il y avait des fontaines partout, elles ont été démolies ou fermées depuis que Baho est alimenté en eau, avec le "Projet Fontina": le château d'eau... Il fallait que les gens payent l'eau, alors ils ont enlevé les fontaines"...</p>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

012
011

COMMUNE:	BAHO			
COURS D'EAU:	(la TÊT)	Agulla de la Pançonada	canal de Vernet à Pia	ruisseaux

Adresse:	Agulla de la Pançonada ou le Manadeil entre Villeneuve-la-Rivière et Baho renseignements M. et Mme. Gabriel Meitg			
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000	



Date de la crue	Hauteur/au soi	Observations
		<p>"En 1940, Baho a été inondé, il y avait de l'eau sur la route de Perpignan...l'eau est venue par l'Agouille del Pla... Avant, on était toujours inondé par l'Agouille del Pla...c'est pour cela que l'on a fait le "Manadeil"..."</p> <p>Le Maire Antoine Garrigue est allé à Paris en 1943 - 44...Il a travaillé des années durant pour que ce soit fait... M. Garrigue est resté Maire pendant 25 ans, il est mort accidentellement</p> <p>Le Manadeil est un émissaire vers la Têt construit dans les années 45 -46 pour éviter à Baho d'être inondé...</p> <p>Quand on l'a construit il y avait les deux idées...certains pensaient et disaient: "ça va canaliser toutes les eaux et ça sera pire"...</p> <p>En février, c'est ce qui s'est passé, il a crevé...et a inondé Baho...</p> <p>Sinon on peut dire que le Manadeil depuis qu'il est construit a sauvé l'Agouille del Pla et Baho"...</p>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES ORIENTALES

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

012
013

COMMUNE:	BAHO			
COURS D'EAU:	(la TÊT)	Agulla de la Pançonada	canal de Vernet à Pia	ruisseaux

Adresse:	L'Agulla de la Pançonada à 550 mètres sur la gauche de la RD1 allant à Baho Champ de pêcher sur la rive gauche de l'agouille renseignements M. Armada			
Echelle plans de référence:	plan	1/10000	1/25000	



Date de la crue	Hauteur/au sol	Observations
février 1996		<p>"Le canal a crevé sur environ 50 mètres juste à l'endroit où il forme un coude...et là où il y avait eu la destruction des dalles pour accéder dans le lit...la berge présentait à cet endroit une zone de faiblesse... Le canal a crevé à cet endroit et l'eau est partie tout droit, inondant le champ de pêcher...on voit encore des laisses de brindilles sur le sol et dans les arbres à une hauteur d'environ 50 cm.... Elle a traversé les vignes, et s'est écoulée ensuite vers les lotissements de Baho...du côté des HLM (lotissement Vernosa) et aussi tout le long de la rue des Albères... Dans le lotissement du Moulin, on a soulevé une grille pour que l'eau puisse se déverser par la présence d'une buse dans le canal du Vernet à Pia... Ce canal d'irrigation lorsqu'il pleut beaucoup est fermé, il est à sec"...</p> <p>Le canal a été réparé...la berge est partout au même niveau... Ce canal se jette dans la Têt, mais lorsque celle ci se trouve à une certaine hauteur, il y a un reflux et le canal rentre difficilement dans la Têt...</p>

FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
34

LOCALISATION DE LA PHE

Commune : Pézilla-la-Rivière
Cours d'eau : précipitations, l'émissaire, le Clot d'en Godail, la Berne, les Gourgues, canaux d'arrosage...
Adresse : 2, rue de la Padrère
(parcelle 321)
Renseignement madame Raynal
Support : seuil maison
Echelle plans de référence : 1:25 000 et 1:2 000

SITUATION DE LA PHE

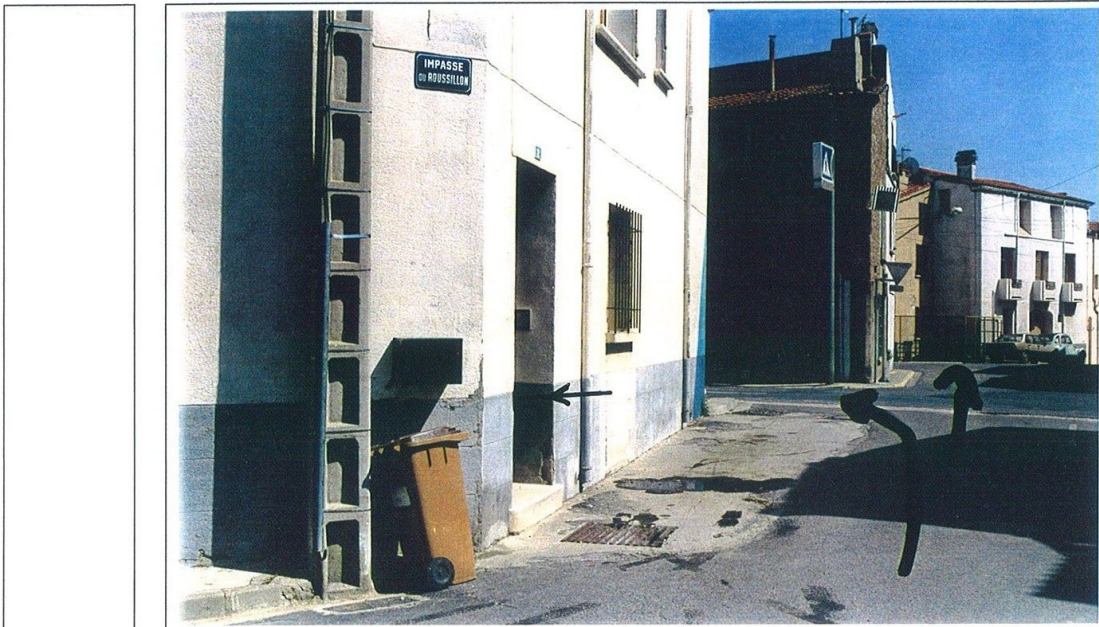


Repère de Nivellement

N°	Nature	Support	Alt.NGF	hauteur/TN
1	seuil intérieur	maison		
2	chaussée	devant maison		

Résultats d'Enquête réalisée par Magali PONS - Géographe-Consultant

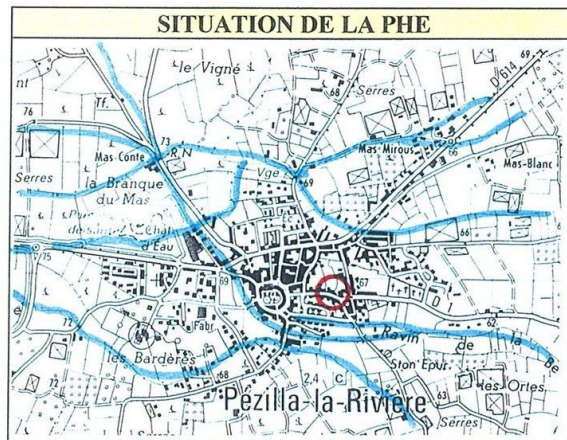
Date crue	Ht/repère	N°	Alt.NGF	Observations
12.11.1999	≈+0.81	1		(il y a à l'intérieur 3 marches $3 \times 0.17 = +0.51 + 0.30$ d'eau = 0.81)
12.11.1999	≈+1.00	2		(il y a une marche de +0.19/au seuil donc $0.19 + 0.81 + 1.00$)



FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
64

LOCALISATION DE LA PHE
Commune : Pézilla-la-Rivière
Cours d'eau : précipitations, l'émissaire, le Clot d'en Godail, la Berne, les Gourgues, canaux d'arrosage...
Adresse : 42, rue Paul Astor, à coté du canal (parcelle 574)
Renseignement monsieur Escape
Support : chaussée devant le garage-remise
Echelle plans de référence : 1:25 000 et 1:2 000



Repère de Nivellement				
N°	Nature	Support	Alt.NGF	hauteur/TN
1	sol	devant portail		

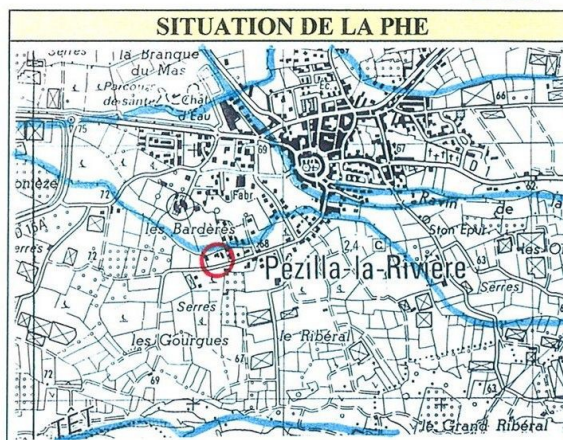
Résultats d'Enquête réalisée par Magali PONS - Géographe-Consultant				
Date crue	Ht/repère	N°	Alt.NGF	Observations
oct. 1946	≈+0.85	1		"L'eau arrivait au niveau de trou de la serrure du portail...Un charron était descendu et ça avait bouché le pont"... Le canal d'arrosage se trouve immédiatement à coté de la maison. "En 1946, c'est arrivé à la 3 ^{ème} marche de l'escalier, cette fois ci à la 1 ^{ère} marche (novembre 1999)... Après ça a passé, à 11 heures du soir, il n'y avait plus rien, on comprend pas que l'eau s'en aille si vite"... "Heureusement, cette fois ci qu'il y a eu l'émissaire, ça a bien évacué"... "Les "razels" (fossés ou petits canaux qui "ramassent" l'eau), ça retenait l'eau, ils ne sont plus entretenus, ils n'existent presque plus, et puis il y a eu le remembrement, tout a été démoli, aussi ce qui fait du tort, ce sont les désherbants, avant il y avait les labours et l'eau s'infiltrait mieux"...
12.11.1999	≈+0.28	1		



FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
94

LOCALISATION DE LA PHE
Commune : Pézilla-la-Rivière
Cours d'eau : précipitations, l'émissaire, le Clot d'en Godail, la Berne, les Gourgues, canaux d'arrosage...
Adresse : 59, rue de la Bardère
Mur d'enceinte de la maison
Renseignement enfants Moreau
Support : mur d'enceinte de la maison d'habitation
Echelle plans de référence : 1:25 000 et 1:2 000



Repère de Nivellement

N°	Nature	Support	Alt.NGF	hauteur/TN
1	sol	chaussée		
2	rebord haut	mur d'enceinte		

Résultats d'Enquête réalisée par Magali PONS - Géographe-Consultant

Date crue	Ht/repère	N°	Alt.NGF	Observations
12.11.1999	≈+0.49	1		/ à la chaussée devant le portail d'entrée.
"	≈-0.82	2		/ au rebord haut du mur d'enceinte, sous les tuiles.



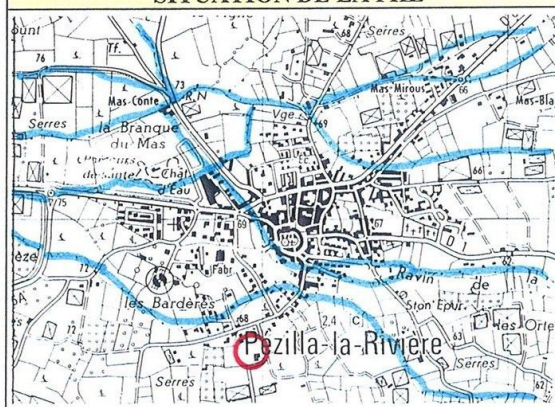
FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
99

LOCALISATION DE LA PHE

Commune : Pézilla-la-Rivière
Cours d'eau : précipitations, l'émissaire, le Clot d'en Godail, la Berne, les Gourgues, canaux d'arrosage...
Adresse : chemin de Thuir maison Deroi (parcelle 2629)
Renseignement laisses nettes et monsieur Grall
Support : sol garage, muret d'enceinte de la maison
Echelle plans de référence : 1:25 000 et 1:2 000

SITUATION DE LA PHE



Repère de Nivellement

N°	Nature	Support	Alt.NGF	hauteur/TN
1	sol	garage		
2	dalle	façade		
3	TN	jardin		

Résultats d'Enquête réalisée par Magali PONS - Géographe-Consultant

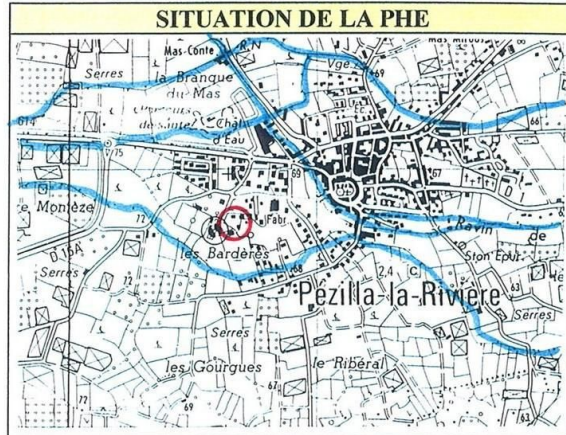
Date crue	Ht/repère	N°	Alt.NGF	Observations
12.11.1999	+0.14	1		Laisses nettes qui ne correspondent pas au maximum de l'inondation.
"	+0.28	2		Laisses nettes qui ne correspondent pas au maximum de l'inondation.
"	≈+0.80	3		Selon le voisin, "l'eau recouvrait le muret en cairon, on ne le voyait plus. Le champ en face de la route a bien contenu toute l'eau"...



FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
114

LOCALISATION DE LA PHE	
Commune : Pézilla-la-Rivière	
Cours d'eau : précipitations, l'émissaire, le Clot d'en Godail, la Berne, les Gourgues, canaux d'arrosage...	
Adresse : : impasse cami de la Terre Vert (parcelle 2823)	
Renseignement laisses nettes	
Support : garage maison	
Echelle plans de référence : 1:25 000 et 1:2 000	



Repère de Nivellement				
N°	Nature	Support	Alt.NGF	hauteur/TN
1	sol	+0.75		

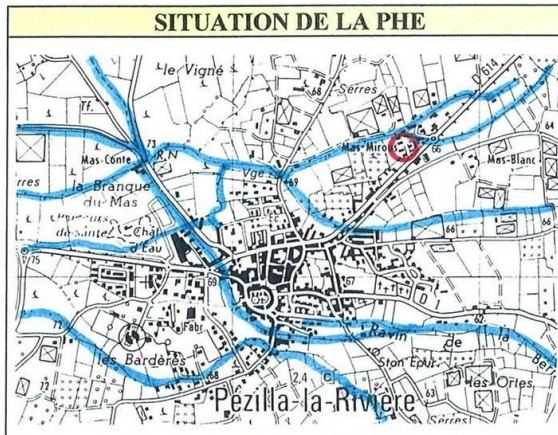
Résultats d'Enquête réalisée par Magali PONS - Géographe-Consultant				
Date crue	Ht/repère	N°	Alt.NGF	Observations
12.11.1999	≈+0.75	1		



FICHE DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

140
141

LOCALISATION DE LA PHE
Commune : Pézilla-la-Rivière
Cours d'eau : précipitations, l'émissaire, le Clot d'en Godail, la Berne, les Gourgues, canaux d'arrosage...
Adresse : 3, impasse des Fenouillèdes
Maison monsieur Pierre Miffre (parcelle 1884)
Renseignement enfant Miffre et famille laisse visible
Support : pièce de droite / terrasse
Echelle plans de référence : 1:25 000 et 1:2 000



Repère de Nivellement

N°	Nature	Support	Alt.NGF	hauteur/TN
1	sol	terrasse		

Résultats d'Enquête réalisée par Magali PONS - Géographe-Consultant

Date crue	Ht/repère	N°	Alt.NGF	Observations
12.11.1999	≈+0.91	1		laisses de limon visible "L'eau est arrivée par derrière la maison" Cf. l'article de l'Indépendant du vendredi 19 novembre 1999



Bon à tenir
23.8.72

ÉTAT FRANÇAIS.



COMMISSARIAT
À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.

Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.

BÂTIMENT
N° 1

EMPLACEMENT RÉSERVÉ

AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

Dossier N° NT. 1033 Z

Décision N° C

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT PARTIELLEMENT DÉTRUIT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A2 les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'État).
Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

NOM (1) (en majuscules) et Prénoms (2): M me / se Bernadine Joseph nie Ray Louise
Résidence actuelle (3): Mas Bot à St Estève (P. O.)

et Co-propriétaires

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

NOM (en majuscules) et Prénoms (2) :
Domicile :
Qualité dans laquelle il agit :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète : Mas Bot à St Estève (P. O.)

Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. I. et si un numéro d'ilot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :

N° d'ilot : N° de parcelle :

A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale : 508-509-510-511
512-513-514-517-539-540-541-549 inclus 571 à 577 inclus

Destination du bâtiment (4) : Habitation

Ancienneté (5) : 1930

Servitudes foncières (6) :

Date, causes et circonstances du sinistre (7) : Constaté le soir du 14 Octobre 1940 à la suite d'un débordement de la Vère aux environs de St Estève. Le plancher du R. D. Ch. a été disjoint, les cloisons ont été démolies, les tuyaux de descente des murs dégradés, les toits et planchers de cuisine démolis.

- (1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison sociale.
- (2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'État Civil et soulignez le prénom usuel.
- (3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège social.
- (4) Par exemple : habitation, grange, écurie, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.
- (5) Indiquez l'année de la construction ou, si vous ne pouvez la préciser, la décade (exemple : 1870 à 1880).
Il suffit de mentionner : antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.
- (6) Par exemple : servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.
- (7) Donnez tous les détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatés, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

Dossier N° NT 843 Z
Décision ° G

ÉTAT FRANÇAIS.

COMMISSARIAT À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.
Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.



BÂTIMENT
N° 4

*Bonimmi
24.8.1941*

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT PARTIELLEMENT DÉTRUIT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A₂ les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'État). Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

Nom (1) (en majuscules) et Prénoms (2) : *Mme DEPERE Joseph veuve P. RES et "co-heritière"*
Résidence actuelle (3) : *Couronne du Moulin à St Estève (P.O.)*

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

Nom (en majuscules) et Prénoms (2) : *DEPERE Joseph*
Domicile : *Couronne du Moulin à St Estève (P.O.)*
Qualité dans laquelle il agit : *époux et beau-père*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète : *Couronne du Moulin à St Estève (P.O.) "des Ors"*
Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. I. et si un numéro d'ilot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :
N° d'ilot : N° de parcelle :
A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale : *281 et 381 de la section C*
Destination du bâtiment (4) : *habitation*
Ancienneté (5) : *1840 - 1927*
Servitudes foncières (6) :

Date, causes et circonstances du sinistre (7) : *Concours de la nuit du 14 au 16 Octobre 1940 les eaux débordées ont envahi le P. de ch. y atteignant une hauteur de 1.20 m. Le plancher a été partiellement détruit, les aménagements et menuiseries dégradés.*

DESCRIPTION DU BÂTIMENT.

ÉTAGES.	AFFECTATION DES DIVERSES PIÈCES.	SURFACE TOTALE HORS ŒUVRE (8).
Sous-sol ou caves.....	<u> </u>	
Rez-de-chaussée.....	<i>Ecurie, Cuisine, Salle à Manger, Salon</i>	<i>83 m² 33</i>
1 ^{er} étage.....	<i>4 chambres</i>	<i>83 m² 33</i>
2 ^e étage.....	<u> </u>	
3 ^e étage.....	<u> </u>	
Combles ou greniers...	<i>Grenier à foin</i>	<i>83 m² 33</i>

N° 447. — J. 1631-42. [37012]

(1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison Sociale.
(2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil et soulignez le prénom usuel.
(3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège Social.
(4) Par exemple : habitation, grange, écurie, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.
(5) Indiquez l'année de la construction ou, si vous ne pouvez la préciser, la décade (exemple : 1870 à 1880). Il suffit de mentionner : antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.
(6) Par exemple : servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.
(7) Donnez tous autres détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatés, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.
(8) Justifiez, le cas échéant les différences de surfaces entre les divers étages.

PROCÈS-VERBAL

constatant l'origine du sinistre et les caractères techniques de l'immeuble détruit

SITUATION DE L'IMMEUBLE :

Adresse complète : Ribes Antoine S^r Estève P.O.

Désignation cadastrale de la parcelle } Ancienne : 301 p 302 p 309 et 310 Section C
Nouvelle (s'il y a lieu)

Contenance cadastrale :

Contenance reconnue par le Commissariat :

Dossier déposé par Monsieur Ribes Antoine

en nom de M lui-même

ORIGINE DU SINISTRE : Dans la nuit du 17 au 18 Octobre 1940 les eaux débordées de la Têt ont envahi la maison y atteignant une hauteur de 1.50

Bonhomme 8.12.43 1a

ÉTAT FRANÇAIS.

C 2

COMMISSARIAT À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE.

Loi du 11 octobre 1940, codifiée le 12 juillet 1941.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
 AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.
 Dossier N° N.T. 1199 Z 0
 Décision ° C

BÂTIMENT
N° 1

ÉTAT DESCRIPTIF
D'UN BÂTIMENT PARTIELLEMENT DÉTRUIT.

Vous trouverez à la dernière page de la demande modèle A₂ les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers immobiliers n° 1 (demande de participation financière de l'État). Lisez cette page avec soin avant de remplir la présente formule.

PROPRIÉTAIRE.

Nom (1) (en majuscules) et Prénoms (2) : Heck, Pierre
 Résidence actuelle (3) : Las Hartas à St Estève P.O.

MANDATAIRE

ou représentant légal, judiciaire ou statutaire.

Nom (en majuscules) et Prénoms (2) :
 Domicile :
 Qualité dans laquelle il agit :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BÂTIMENT DÉTRUIT.

Adresse complète : Las Hartas St Estève P.O.
 Si la propriété a été comprise dans un levé de plans parcellaires effectué par le C. R. I. et si un numéro d'îlot et un numéro de parcelle lui ont été affectés, indiquez-les ci-dessous :

N° d'îlot : N° de parcelle :

A défaut de ces renseignements, indiquez, si possible, la section et le numéro de parcelle cadastrale : 274 Section C

Destination du bâtiment (4) : Habitation ch. Curie

Ancienneté (5) : 1890 - 1921

Servitudes foncières (6) :

Date, causes et circonstances du sinistre (7) : Incendie de la nuit du 16 au 18 Octobre 1940. Les causes débattues de la part de l'Etat ont été reconnues. Le R de ch de la maison y adhérent, une hauteur de 1.70. Les soubassements et menuiseries ont été dégradés.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT.

N° 447. - J. 1631-42. [37012]

ÉTAGES.	AFFECTATION DES DIVERSES PIÈCES.	SURFACE TOTALE HORS ŒUVRE (8).
Sous-sol ou caves.....		
Rez-de-chaussée.....	Cuisine et chambre Cuisine et Salle à Manger Curie	86,78
1 ^{er} étage.....	Cuisine, 2 chambres, Salon	75,68
2 ^e étage.....		
3 ^e étage.....		
Combles ou greniers...	Grenier	

- (1) Ou, s'il s'agit d'une Société, Raison Sociale.
- (2) Indiquez tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil et soulignez le prénom usuel.
- (3) Ou, s'il s'agit d'une Société, Siège Social.
- (4) Par exemple : habitation, grange, écurie, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, ou si une partie du bâtiment était à usage professionnel, industriel, commercial ou artisanal, le préciser.
- (5) Indiquez l'année de la construction ou, si vous ne pouvez la préciser, la décennie (exemple : 1870 à 1880).
Il suffit de mentionner : antérieur à 1840, si le bâtiment a été construit avant cette date.
- (6) Par exemple : servitudes de vue, de passage. Donner toutes précisions sur la nature de ces droits et en indiquer les bénéficiaires.
- (7) Donnez tous autres détails connus. Précisez si le sinistre est bien la conséquence directe et immédiate des actes de guerre relatés, sans intervention d'aucune autre cause, ni interposition d'aucun autre fait.
- (8) Justifiez, le cas échéant les différences de surfaces entre les divers étages.